

## **ATTESTATION PERMANENTE Exploitant (e) Agricole**

Je soussigné (e)  
Agricole sur la commune de

exploitant (e)

N°SIRET

ou N°pacage :

- Déplacement entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle
- Déplacement nécessaire pour les besoins de l'exploitation agricole

Ces activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail,

Attestation permanente valable à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 et pour une durée illimitée,

Fait pour valoir ce que de droit,

Signature de l'exploitant (e)

Signature de Madame la Préfète de l'Oise

La Préfète



Corinne ORZECZOWSKI